



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_023-DE

SLOW

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023

Délibération n° 2023-03-023

Retrait de la délibération n°2021-05-049 en date du 31 mai 2021 sollicitant le versement d'un fonds de concours de la part de la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'entrée au capital de la SEM Territoires Développement

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Par délibération en date du 31 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé l'entrée au capital de la Société d'Economie Mixte (SEM) Territoires développement à hauteur de 390 080 € afin de permettre à l'entreprise Chêne Décors, située à Argent-sur-Sauldre, de réaliser via la SEM un important projet de reconstruction et d'extension de son site de production.

Puis lors de la même session, le conseil communautaire a approuvé la sollicitation d'un fonds de concours auprès de la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'entrée au capital de la SEM Territoire développement à hauteur de 191 139 €.

Depuis, le projet de l'entreprise a été modifié et n'est à ce jour pas encore clairement arrêté. Ainsi, par courrier en date du 21 février 2023, le directeur général de la SEM Territoires développement a confirmé à la Présidente de la Communauté de communes que le « projet de portage immobilier étudié en 2020 et 2021 avec la société Chêne Décors n'est plus d'actualité ». Le directeur ajoute que « les décisions arrêtées lors du comité technique de 2021 n'ont pas été suivies d'effet, le dirigeant de l'entreprise ne nous ayant pas transmis les documents demandés malgré de multiples relances ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_023-DE

En conséquence, et après avoir procédé au retrait de la délibération n°2021-05-048 relative à l'entrée au capital de la SEM Territoires développement, il est proposé de retirer la délibération n°2021-05-049 du 31 mai 2021 sollicitant un fonds de concours de la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'entrée au capital de la SEM Territoires développement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-03-022 du 27/03/2023 portant retrait de la délibération n°2021-05-048 du 31/05/2021 approuvant l'entrée au capital de la SEM Territoires développement,

Vu le courrier du directeur général de la SEM Territoires développement du 21 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2023 ;

Considérant que Mme Anne CASSIER, maire d'Argent-sur-Sauldre, n'a pas pris part au vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : RETIRE la délibération n°2021-05-049 du 31 mai 2021 sollicitant le versement d'un fonds de concours de la part de la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'entrée au capital de la SEM Territoires développement.

Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de notifier cette délibération à Madame le maire de la commune d'Argent-sur-Sauldre.

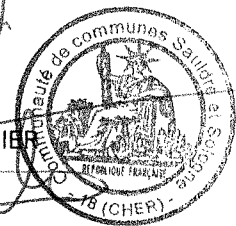
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN

La Présidente,

Laurence RENIERE



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.